



2021-22 Budget des dépenses

Volume 1 | Secrétariat du Conseil du Trésor

Supplémentaires, 3^e édition



Secrétariat
du Conseil
du Trésor

Budget supplémentaire des dépenses **de la province de l'Ontario pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022**

VOLUME 1
3^e édition

PROVINCE DE L'ONTARIO
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES, 2021-2022

Pour la version en ligne de ce document, visiter
<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

PROVINCE OF ONTARIO
SUPPLEMENTARY EXPENDITURE ESTIMATES 2021-2022

For the online version of this document, visit
<https://www.ontario.ca/page/expenditure-estimates>

INTRODUCTION

Objet du Budget supplémentaire des dépenses

Lorsque le gouvernement doit obtenir l'autorisation de l'Assemblée législative pour engager des dépenses supplémentaires une fois le Budget principal des dépenses déposé, il présente un Budget supplémentaire des dépenses.

Format, présentation, termes et définitions

Les termes et définitions utilisés dans ce Budget supplémentaire des dépenses ont le sens décrit dans la section « INTRODUCTION » du Budget principal des dépenses 2021-2022. Des différences, décrites ci-dessous, existent entre ces deux budgets au niveau du format et de la présentation.

Contrairement au Budget principal des dépenses, le Budget supplémentaire des dépenses ne comprend pas les tableaux intitulés « Sommaire – Programme du ministère », qui donnent dans le Budget principal un aperçu de chaque ministère et une liste de chacun des crédits et programmes, des crédits législatifs et des redressements de consolidation et autres redressements. Les tableaux intitulés « Sommaire – Crédit » ne contiennent que les postes pour lesquels l'autorisation de faire des dépenses supplémentaires est demandée au moyen du Budget supplémentaire des dépenses.

Les prévisions de dépenses de l'exercice en cours et de l'exercice précédent, qui reflètent le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses déposés antérieurement, et les chiffres réels de l'avant-dernier exercice sont fournis à des fins de comparaison dans les pages « Sommaire – Crédit ». Même si tous les montants indiqués dans le Budget supplémentaire des dépenses sont « À VOTER », le total des prévisions peut inclure les montants accordés par mandats spéciaux, le cas échéant. Les chiffres des exercices antérieurs ont été retraités pour faciliter la comparaison lorsqu'il y a eu des réorganisations et des transferts fonctionnels, le dépôt d'un Budget supplémentaire des dépenses ou des modifications comptables. Pour en savoir davantage sur les données publiées antérieurement qui ont subi un retraitement, il convient de consulter dans le Budget principal des dépenses le tableau situé à la fin de la rubrique consacrée à chaque ministère.

Conventions comptables régissant le Budget des dépenses

Le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément au Budget et aux Comptes publics de la province.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES, 2021-2022

SOMMAIRE GÉNÉRAL

MINISTÈRE	PAGE	Montant total \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Ministère de la Santé	3	2 201 959 500
TOTAL - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		2 201 959 500
MONTANT TOTAL À VOTER		2 201 959 500

PROGRAMME DES POLITIQUES DE SANTÉ ET DE LA RECHERCHE - CRÉDIT 1402

Le Programme des politiques de santé et de la recherche intègre les données de recherche probantes sur le système de santé, l'innovation, la stratégie et les politiques relatives aux programmes à l'appui des priorités stratégiques et de planification dans l'ensemble du ministère, y compris la surveillance réglementaire et la planification de la main-d'œuvre dans le domaine de la santé en Ontario. La planification à l'échelle du système permet au ministère de soutenir l'élaboration des lois et des politiques, de surveiller l'alignement sur les orientations stratégiques et de sélectionner et gérer les portefeuilles, la stratégie et d'autres initiatives au sein du ministère pour faire avancer les objectifs et les priorités dans tout le ministère, notamment en ce qui concerne la main-d'œuvre du système de santé de l'Ontario et le cadre de réglementation provincial régissant cette main-d'œuvre (les professions réglementées de la santé et les autres fournisseurs du système). Ce travail comprend l'investissement ciblé, l'administration des programmes de financement, le soutien à la recherche appliquée fondée sur des données probantes sur la santé, l'application intégrée des connaissances, la surveillance et la synthèse de la recherche sur la santé de la population et les services de santé, l'innovation dans le système de santé, les politiques stratégiques et la planification relatives à la disponibilité, à la mixité, à la répartition, au recrutement, au maintien en poste, à la détermination du champ d'exercice et à l'éducation et la formation des fournisseurs de soins de santé. Le travail englobe également le fonds pour la participation des Autochtones en matière de santé, qui vise à améliorer les résultats relatifs à la santé des Premières Nations, des Inuits, des Métis et des Autochtones vivant en milieu urbain en Ontario, et inclut un soutien continu au dialogue entre le ministère et les partenaires autochtones, de même que des services renforcés de promotion de la vie et de soutien dans des situations d'urgence.

SOMMAIRE - CRÉDIT
(\$)

POSTE N°	POSTE	Prévisions supplémentaires 2021-2022	Prévisions 2021-2022	Prévisions 2020-2021	Chiffres réels 2019-2020
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
1	Politiques de santé et recherche	381 895 000	796 879 700	794 309 000	744 770 497
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	381 895 000	796 879 700	794 309 000	744 770 497
	Total - Charges de fonctionnement	381 895 000	796 879 700	794 309 000	744 770 497

PROGRAMME DES POLITIQUES DE SANTÉ ET DE LA RECHERCHE - CRÉDIT 1402, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(\$)

CRÉDIT - POSTE Nº	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
1402-1	Politiques de santé et recherche	
	Paiements de transfert	
	Formation clinique	381 895 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	381 895 000
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme des politiques de santé et de la recherche	381 895 000

PROGRAMME DE LA SANTÉ DE LA POPULATION ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE - CRÉDIT 1406

Le médecin hygiéniste en chef (MHC) a un rôle unique en matière de protection de la santé de la population ontarienne. Il joue un rôle essentiel dans la direction de l'ensemble du système de santé publique par le rôle et les pouvoirs législatifs que lui confère la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*, en procurant des conseils liés à la santé publique au sein du gouvernement et au-delà et en soulevant des questions de santé publique qui ont des effets notables sur la santé de la population ontarienne.

La Division de la santé de la population et de la santé publique a pour mandat de procurer de l'orientation et du leadership afin de soutenir le plan du ministère en matière de santé publique, qui comprend la Modernisation du système de santé publique (en association avec la Division de l'intervention contre la pandémie et de la modernisation du système de santé publique), et son engagement d'améliorer les résultats relatifs à la santé de la population et d'assurer la prestation de services de qualité par une coordination efficiente et efficace dans l'ensemble du secteur de la santé publique de l'Ontario et des secteurs connexes.

Les programmes et services visent à améliorer les résultats en matière de santé à toutes les étapes de la vie en planifiant et en élaborant des textes législatifs et réglementaires ainsi que des normes et des mesures de rendement, en préparant, en mettant en œuvre et en évaluant des politiques et programmes à l'appui de la prévention des maladies, de la protection de la santé et de la vie saine et en dirigeant et en mobilisant nos partenaires à tous les échelons (tout en collaborant avec eux) pour veiller à l'efficacité de l'exécution des programmes, de la gestion budgétaire, de la responsabilisation et de la transparence et pour promouvoir un système de santé prêt à répondre aux incidents et aux situations d'urgence.

**SOMMAIRE - CRÉDIT
(\$)**

POSTE N°	POSTE	Prévisions supplémentaires 2021-2022	Prévisions 2021-2022	Prévisions 2020-2021	Chiffres réels 2019-2020
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
4	Santé de la population et santé publique	640 000 000	4 547 542 700	1 518 564 000	1 314 843 081
TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT		640 000 000	4 547 542 700	1 518 564 000	1 314 843 081
Total - Charges de fonctionnement		640 000 000	4 547 542 700	1 518 564 000	1 314 843 081

PROGRAMME DE LA SANTÉ DE LA POPULATION ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE - CRÉDIT 1406, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(\$)

CRÉDIT - POSTE Nº	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
1406-4	Santé de la population et santé publique	
	Services	138 000 000
	Paiements de transfert	
	Intervention contre la COVID-19	502 000 000
	Total à voter - Charges de fonctionnement	640 000 000
	Total (Charges de fonctionnement) - Programme de la santé de la population et de la santé publique	640 000 000

PROGRAMMES PROVINCIAUX ET INTENDANCE - CRÉDIT 1412

Ce crédit englobe les programmes provinciaux, les services de santé d'urgence et l'intendance. Ce programme est responsable de la reddition des comptes à l'égard des paiements de transfert et de l'élaboration des politiques opérationnelles, y compris la planification et le financement d'un large éventail de programmes spécialisés. Parmi ces programmes de paiements de transfert, mentionnons les services communautaires et prioritaires, le fonctionnement des établissements connexes, les programmes de lutte contre le VIH/sida et l'hépatite C et les programmes de santé mentale et de lutte contre les dépendances. Le programme verse la part de financement de l'Ontario à la Société canadienne du sang et soutient une stratégie de gestion de l'utilisation du sang pour l'Ontario. Ce crédit inclut également les programmes de santé mentale et de lutte contre les dépendances gérés par le ministère, qui assurent le soutien à la mise en œuvre, l'échange des connaissances et la formation, l'amélioration de la qualité et la gestion de l'information à l'appui des fournisseurs de services directs en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances.

Outre les activités liées aux paiements de transfert, les programmes provinciaux et l'intendance comprennent aussi les dépenses de fonctionnement directes pour la planification des immobilisations dans le domaine de la santé, pour la gestion et la prestation des paiements de transfert à l'intérieur du crédit et pour l'administration de la supervision (l'intendance) de l'agence Santé Ontario et des programmes connexes.

Les services de santé d'urgence garantissent l'existence d'un système équilibré et intégré de services de santé d'urgence partout en Ontario. Le système se compose d'une série de programmes et services interreliés, y compris les services d'ambulance terrestre contractuels ou exploités au niveau municipal, l'organisme à but non lucratif d'ambulance aérienne appelé Ornge, huit bases hospitalières assurant une surveillance médicale et les services de répartition d'ambulances. Par l'entremise des services de santé d'urgence, le ministère encadre, accrédite et réglemente les auxiliaires médicaux de l'Ontario, ainsi que les services d'ambulance terrestre et aérienne en vertu de la *Loi sur les ambulances*. Les services de santé d'urgence gèrent l'exécution à l'échelle de la province des opérations dans onze Centres de répartition d'ambulances exploités directement, assument les fonctions de surveillance et de paiement de transfert pour les onze Centres de répartition d'ambulances financés par des paiements de transfert et veillent à une stricte harmonisation opérationnelle entre tous les fournisseurs de services d'ambulance terrestre et aérienne, les fournisseurs de soins de santé, les partenaires municipaux et les collectivités des Premières Nations.

SOMMAIRE - CRÉDIT
(**\$**)

POSTE Nº	POSTE	Prévisions supplémentaires 2021-2022	Prévisions 2021-2022	Prévisions 2020-2021	Chiffres réels 2019-2020
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
2	Services de santé d'urgence	26 500 000	1 217 648 000	1 154 143 700	1 091 371 600
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	26 500 000	1 217 648 000	1 154 143 700	1 091 371 600
	Total - Charges de fonctionnement	26 500 000	1 217 648 000	1 154 143 700	1 091 371 600

PROGRAMMES PROVINCIAUX ET INTENDANCE - CRÉDIT 1412, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(\$)

CRÉDIT - POSTE N ^o	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
1412-2	Services de santé d'urgence		
	Services		20 000 000
	Paiements de transfert		
	Paiements pour les services d'ambulance et services d'urgence connexes -Services d'ambulance municipaux	4 500 000	
	Paiements pour les services d'ambulance et services d'urgence connexes - Autres services d'ambulance et services d'urgence connexes	1 000 000	
	Ambulances aériennes	1 000 000	6 500 000
Total à voter - Charges de fonctionnement			26 500 000
Total (Charges de fonctionnement) - Programmes provinciaux et intendance			26 500 000

SERVICES ET PROGRAMMES DE SANTÉ - CRÉDIT 1416

Le ministère de la Santé collabore avec Santé Ontario pour mettre en œuvre les stratégies liées au système de santé élaborées par le ministère. Le ministère se charge de l'orientation et des conseils stratégiques, tandis que Santé Ontario assume la responsabilité de la planification, de l'intégration et du financement des fournisseurs de services de santé.

Santé Ontario exerce les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés*. Des responsabilités administratives supplémentaires sont énoncées dans le protocole d'entente, tandis que les attentes en matière de financement opérationnel et de rendement sont définies dans la lettre du mandat de Santé Ontario émise par le ministère et dans l'entente de responsabilité conclue entre Santé Ontario et le ministère.

Santé Ontario gère les services offerts par les hôpitaux publics, privés et psychiatriques spécialisés, les foyers de soins de longue durée, les centres de santé communautaire, les services communautaires de soutien, les services communautaires aux victimes de traumatismes crâniens, les logements avec services de soutien et les organismes de toxicomanie et de santé mentale.

De plus, dans le cadre de ses programmes (cancer et dépistage du cancer, traitement des troubles rénaux, Services numériques, qualité des services de santé, services de dons et de greffes d'organes et de tissus, programmes pour la main-d'œuvre dans le domaine de la santé et soutien aux activités de coordination régionale), Santé Ontario est responsable des activités suivantes :

- fournir du soutien d'arrière-guichet aux organismes qui gèrent et exécutent les soins à domicile (TI, services financiers, ressources humaines, approvisionnement, base de données sur les soins à domicile, etc.);
- superviser les soins hautement spécialisés (p. ex., cancer, troubles rénaux, dons d'organes);
- gérer les programmes provinciaux de santé de la population (p. ex., dépistage du cancer);
- élaborer des normes cliniques et de qualité renforçant la prise en charge et la sécurité des patients;
- faciliter l'engagement des patients et les relations avec les patients;
- promouvoir et soutenir la mise en œuvre de la stratégie Priorité au numérique en matière de santé du ministère pour offrir aux patients accès à un système de santé plus moderne, mieux intégré et renforcé par des solutions numériques;
- soutenir le recrutement et le maintien en poste des professionnels de la santé;
- planifier, coordonner, réaliser et soutenir les activités liées aux dons et aux greffes d'organes et de tissus;
- soutenir le Bureau de l'ombudsman des patients dans l'exercice de ses fonctions conformément à la *Loi de 2010 sur l'excellence des soins pour tous*;
- soutenir ou fournir des services de gestion de la chaîne d'approvisionnement aux fournisseurs de services de santé et aux organisations connexes;
- promouvoir l'intégration des services de santé et les équipes Santé Ontario pour permettre la prestation de services de santé appropriés, coordonnés et efficaces.

Ce crédit comprend également le financement de programmes de soins à domicile (p. ex., soins infirmiers, services de soutien à la personne et traitements) et d'autres services professionnels rendus à domicile, à l'école ou dans la collectivité. Les programmes de soins à domicile incluent également les services de soins palliatifs fournis à domicile et dans les maisons de soins palliatifs.

SOMMAIRE - CRÉDIT
(**\$**)

POSTE N°	POSTE	Prévisions supplémentaires 2021-2022	Prévisions 2021-2022	Prévisions 2020-2021	Chiffres réels 2019-2020
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
1	Services de santé	1 153 564 500	28 017 729 800	28 086 938 900	25 090 133 541
	TOTAL À VOTER - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 153 564 500	28 017 729 800	28 086 938 900	25 090 133 541
	Total - Charges de fonctionnement	1 153 564 500	28 017 729 800	28 086 938 900	25 090 133 541

SERVICES ET PROGRAMMES DE SANTÉ - CRÉDIT 1416, suite

CLASSIFICATION PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES
(\$)

CRÉDIT - POSTE N°	CATÉGORIE DE DÉPENSES PAR POSTE ET SOUS-POSTES		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
1416-1	Services de santé		
	Paiements de transfert		
	Exploitation des hôpitaux	959 575 300	
	Soins à domicile	193 989 200	1 153 564 500
	Total à voter - Charges de fonctionnement		1 153 564 500
	<i>Sous-postes :</i>		
	<i>Hôpitaux</i>		
	Paiements de transfert		
	Exploitation des hôpitaux	959 575 300	959 575 300
	<i>Services communautaires</i>		
	Paiements de transfert		
	Soins à domicile	193 989 200	193 989 200
	Total à voter - Charges de fonctionnement		1 153 564 500
	Total (Charges de fonctionnement) - Services et programmes de santé		1 153 564 500
	TOTAL (CHARGES DE FONCTIONNEMENT) - MINISTÈRE DE LA SANTÉ		2 201 959 500

ISSN 0835-5576 (Imprimé)
ISSN 1718-7990 (En ligne)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2022